

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

UFI: C8W0-GU27-309S-EEKN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Base synthétique. Facilite l'assemblage et le démontage des pièces métalliques en fournissant une protection contre l'engallage, l'auto-soudure, la corrosion et l'attaque galvanique. A ne pas utiliser sur des systèmes à oxygène.

Utilisations déconseillées

Keine Daten Verfügbar

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Chesterton International GmbH	
Rue:	Am Lenzenfleck 23	
Lieu:	DE-85737 Ismaning GERMANY	
Téléphone:	+49 89 99 65 46 - 0	Téléfax: +49 89 99 65 46 - 50
e-mail:	eu-sds@chesterton.com	
Interlocuteur:	eu-sds@chesterton.com	Téléphone: +49 89 99 65 46 - 0
e-mail:	eu-sds@chesterton.com	
Internet:	www.chesterton.com	
Service responsable:	eu-sds@chesterton.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49(0) 551 - 1 92 40 (GIZ-Nord, 24h); numéro ORFILA (INRS, 24/7) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient 5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 2 de 14

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
12001-26-2	Mica			5 - < 10 %
	601-648-2			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition			1 - < 5 %
	265-150-3	649-327-00-6		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304			
72676-55-2	5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione			< 1 %
	276-763-0		01-2120119820-64	
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64742-48-9	265-150-3	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = > 4,96 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
72676-55-2	276-763-0	5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione	< 1 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5680 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 3 de 14

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Demander immédiatement un avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Extincteur à sec.
- Dioxyde de carbone (CO₂).
- mousse résistante à l'alcool.
- Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone (CO₂).
- Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie Vêtement de protection. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations. Effets nocifs possibles sur l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 4 de 14

Pour la rétention

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Protection individuelle: voir rubrique 8

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Les vêtements de ville doivent être gardés séparément des vêtements de travail.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de:

- Gel

- Forte chaleur

- Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 5 de 14

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7429-90-5	Aluminium (pulvérulent)	-	5		VME (8 h)	
7782-42-5	Graphite	-	2 a		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7429-90-5 Aluminium en poudre (stabilisée)				
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3,72 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	3,72 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	7,9 mg/kg p.c./jour
7782-42-5 Graphite				
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,2 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,2 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	813 mg/kg p.c./jour
64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition				
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,9 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,41 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1286,4 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	837,5 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	1066,67 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1152 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	178,57 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	640 mg/m ³
72676-55-2 5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione				
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3,29 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,93 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,56 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,33 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,17 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 7 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
7429-90-5	Aluminium en poudre (stabilisée)	
Eau douce		0,0749 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		20 mg/l
72676-55-2	5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione	
Eau douce		0,003 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,003 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,039 mg/kg
Sédiment marin		0,004 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,31 mg/l
Sol		0,006 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée:

Lunettes avec protections sur les côtés

lunettes à coques

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués: EN ISO 374

NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants \geq 0,4 mm

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: max. 480 min. (NBR (Caoutchouc nitrile))

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente 240 - 480 min (NBR (Caoutchouc nitrile))

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Appareil filtrant combiné A-P3

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 8 de 14

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Pâte
Couleur: gris
Odeur: doux

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	
solide/liquide:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	93,3 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	non applicable
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune information disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	<1
Pression de vapeur:	<1 hPa
Densité:	1,2 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	>1 (Air=1)

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

non explosif conforme UE A.14

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

(Air=1)

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

<1 (Éther=1)

Viscosité dynamique:

~1000000 mPa·s

(à 23 °C)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 9 de 14

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

- Acide,
- base,
- Comburant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Monoxyde de carbone,
- Dioxyde de carbone (CO₂),
- Oxydes d'azote (NO_x)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 35087,7 mg/kg; ATE (cutanée) 105263,2 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 1052,63 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 175,439 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 10 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1986)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Study report (1986)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 4,96 mg/l	Rat	Study report (1992)	OECD Guideline 403
72676-55-2	5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione				
	orale	DL50 5680 mg/kg	Rat	Study report (1983)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Study report (1983)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient 5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 11 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 8,2 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Study report (1995)	other: EPA 66013-75-009
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1995)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 4,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1995)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 2,6 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1999)	other: OECD Guideline 211
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 2,6 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1999)	OECD Guideline 211
72676-55-2	5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l > 454	96 h	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 20 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
72676-55-2	5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione	1,46

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 12 de 14

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 13 de 14

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition

5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

785(E) Lubrifiant de démoulage (en vrac)

Date de révision: 27.03.2023

Page 14 de 14

UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)